

intérêts du Canada dans les pays en développement, y compris des facteurs d'ordre écologique, économique, social, commercial, politique et humanitaire.

Les directions générales de l'ACDI analyseront :

- les besoins et contraintes en matière de développement par rapport aux droits, à la démocratie et au bon gouvernement, par rapport aux possibilités qu'offrent des programmes et à la capacité de mise en oeuvre dans les pays en développement et au Canada.

Nouveaux outils

L'ACDI favorisera l'acquisition, par son personnel et par les organisations partenaires, de connaissances et d'aptitudes supplémentaires, et mettra au point de nouveaux outils pour accroître les compétences en matière d'élaboration de programmes. Entre autres activités de soutien à cette stratégie, citons :

- la poursuite des efforts visant à dresser un bilan des initiatives de l'Agence en ce qui concerne les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement ainsi qu'à mettre au point des indicateurs de rendement;
- la définition et l'application de lignes directrices dans des domaines clés, ainsi qu'en ce qui concerne des groupes vulnérables ou défavorisés;
- le repérage et l'exploration de créneaux dans lesquels les interventions cana-

diennes peuvent se révéler particulièrement efficaces, en faisant appel aux compétences et capacités de programmation canadiennes;

- la préparation d'instruments, y compris des études de la capacité canadienne et locale pour ce qui est de mettre en oeuvre les programmes, des cadres d'analyse, des évaluations des besoins, la définition d'éventuelles incidences négatives, des indicateurs au niveau des projets et des approches en matière d'évaluation;
- la définition systématique des leçons apprises par l'entremise de la surveillance, de l'évaluation et du dialogue avec les partenaires, et leur application aux politiques et programmes;
- le développement des compétences du personnel et des gestionnaires, sur les plans de l'analyse, de la planification, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes, y compris par des cours de formation.

Intégration aux systèmes de l'ACDI

L'ACDI intégrera l'analyse des droits, de la démocratie et du bon gouvernement, et les objectifs de la présente politique, dans les lignes directrices et les processus administratifs de l'Agence, par exemple :

- les lignes directrices concernant la préparation de cadres stratégiques de développement de programme-région et de programme-pays;